



## Édito



Il y a un an, naissait la Collectivité Eau du Bassin Rennais. À l'aube de cette nouvelle année, nous pouvons constater avec une grande satisfaction le chemin parcouru en si peu de temps.

Parmi nos objectifs, le tarif unique de l'eau pour l'ensemble des usagers du territoire couvert par la Collectivité est d'ores et déjà en œuvre. L'étude sur l'harmonisation du prix de l'eau menée en 2015 a ainsi débouché sur la création d'une nouvelle structure tarifaire sociale et écologique et d'un mécanisme de convergence des prix votés lors du comité du 10 décembre 2015 et s'appliquant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

De son côté, la SPL Eau du Bassin Rennais dont la mise en service effective a eu lieu en 2015, s'est montrée opérationnelle et performante sur son périmètre initial et voit celui-ci s'étendre aux communes de Pacé, Vezin-le-Coquet et Saint-Gilles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Enfin, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a su s'adapter au développement de ses missions et à la nouvelle réalité du service de l'Eau Potable sur le Bassin Rennais, en conservant des niveaux élevés d'engagement pour la protection de la ressource et la qualité des infrastructures.

Bref, l'année 2015 a été l'année des engagements tenus. 2016 s'ouvre avec de nouveaux projets et des impératifs de bon fonctionnement toujours présents. Comptez sur l'engagement des élus et des services de la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour que 2016 soit une nouvelle année de réussites.

Meilleurs vœux et bonne lecture !

*Yannick Nadesan,  
Président de la Collectivité Eau du Bassin Rennais*

## Le Comité Syndical a décidé

- Le lancement d'un programme de réhabilitation de 12 réservoirs, sur 4 ans, d'un montant global de 1,2 million d'euro.
- La revente d'une part de ses actions de la SPL Eau du Bassin Rennais à Rennes Métropole au titre de l'assainissement et de la défense contre l'incendie.
- Un programme pluri-annual Ecodo ambitieux, comprenant des actions de sensibilisation et un fonds d'investissement à destination des collectivités, des professionnels et des bailleurs pour aider à la réalisation de travaux conduisant à des économies d'eau.
- L'adhésion au réseau Eau et bio de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique pour développer cette agriculture sur les aires d'alimentation en eau du Bassin Rennais.



## Retenue de Rophémel, un nouveau site « naturel » à gérer

Propriétaire du barrage de Rophémel depuis le 3 juin 2015, la Collectivité Eau du Bassin Rennais entame un travail de diagnostic du site. L'objectif est de cerner les différents enjeux de ce territoire pour gérer durablement les 50 ha devenus propriété de la Collectivité.

### Un bon support d'apprentissage

Réaliser un diagnostic initial sur un site naturel est un travail de longue haleine, que la Collectivité a souhaité mener en interne. La mission est confiée à Théo BENTZ, apprenti en BTSa Gestion et Protection de la Nature. Ce BTSa forme les futurs gestionnaires d'espaces naturels, dont l'essence du métier est la connaissance de la biodiversité, appliquée à un contexte socio-économique donné, permettant la durabilité des actions de gestion proposées. Il a rejoint le Pôle Protection des Ressources pour une durée de deux ans.

### Un indispensable état des lieux

Son travail consiste à parcourir les terrains acquis afin de dresser un état des lieux de la biodiversité, véritable indicateur de la santé des écosystèmes, et mieux appréhender les impacts des activités socio-économiques sur le site. Cet inventaire se veut le plus exhaustif possible à l'horizon 2016.

La finalité est d'établir à compter de 2017 une gestion durable des terrains, orientée vers la préservation de la biodiversité et donc de la qualité de l'eau, tout en conciliant les activités socio-économiques présentes et en minimisant les coûts d'entretien. Des réunions se succéderont dans les mois à venir afin de travailler avec les acteurs de ce territoire, dont l'avis et les attentes seront pris en compte.



*Marquage avant abattage sélectif*

## Mode de gestion du service : le choix de conforter la SPL

Gestion publique ou gestion privée... après 6 mois de débat, de rencontres avec les communes concernées et d'échanges avec les associations membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> octobre 2015 a tranché :

À l'unanimité pour la gestion par la SPL Eau du Bassin Rennais des services :

- De distribution de Pacé, Vezin et Saint Gilles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- De distribution à Cesson-Sévigné à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- De production de Lillion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

À une large majorité pour la relance d'un contrat court de Délégation de Service Public avec un opérateur privé pour le service de distribution du secteur Ouest de la Collectivité.

En effet, et sans réussir à convaincre la CCSPL qui a émis un avis défavorable sur le sujet, il a été considéré qu'une montée en charge trop rapide de la SPL Eau du Bassin Rennais serait de nature à fragiliser son implantation :

- La zone ouest représente 1 100 km de réseaux, là où la SPL en exploite 500 km aujourd'hui, et 1 000 km en 2017

Année de référence 2015	Délégations à SPL Eau du Bassin Rennais	Taux de croissance de la SPL 2016-2017	contrat secteur Ouest avec un opérateur privé	Total Collectivité Eau du Bassin Rennais
Volumes produits	22 800 000 m <sup>3</sup>	+ 5,5 %	0	22 800 000 m <sup>3</sup>
Volumes consommés par les abonnés	11 500 000 m <sup>3</sup>	+ 17,7 %	2 660 000 m <sup>3</sup>	20 000 000 m <sup>3</sup>
Habitants desservis	250 000 hbts	+ 16,7 %	55 000 hbts	466 000 hbts
Réseau de distribution	969 km	+ 100 %	1 100 km	3 540 km

Montée en Charge de la SPL Eau du Bassin Rennais

- L'intégration d'agents supplémentaires, transférés d'une autre entreprise que Veolia, est une difficulté dans un temps aussi court, alors même que les accords collectifs de la SPL ne seront prêts qu'au printemps 2016,
- La brique «Relation Usagers» ne sera pas prête au 1<sup>er</sup> janvier 2016, sa livraison étant attendue en avril 2017,

La divergence de point de vue concerne donc le rythme choisi, et non l'objectif commun qui est de conforter la SPL comme exploitant public du service de l'eau potable du Bassin Rennais.

## Unanimité pour l'harmonisation du prix de l'eau

Dès 2016, le prix de l'eau va baisser dans la grande majorité des communes du Bassin Rennais. C'est une conséquence directe du vote à l'unanimité du Comité du 10 décembre 2015 relatif à l'harmonisation du prix de l'eau et à la fixation de la part du prix de l'eau qui revient à la Collectivité.

Au-delà d'un prix unique, le choix a été fait de mettre en place une tarification progressive et sociale pour les abonnés domestiques disposant d'un compteur individuel et de supprimer la dégressivité pour les autres abonnés, en particulier les professionnels. Ce choix ambitieux va permettre :

- d'inciter à la réduction des consommations d'eau
- de ne plus pénaliser les petits consommateurs (personnes isolées, ...) grâce au faible montant de la part fixe et aux premiers m<sup>3</sup> gratuits,
- de minimiser la hausse de prix pour la majorité des consommateurs des 5 communes significativement en dessous du prix moyen (Rennes, St Jacques, Thorigné-Fouillard, Vezin et Cesson Sévigné),

	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Abonnement	1	27	27 €
T1 Ménage 0 à 10 m <sup>3</sup>	10	0	- €
T2 Ménages 10 à 100 m <sup>3</sup>	90	1,4404	130 €
T3 Ménages 101 à 150 m <sup>3</sup>	20	1,6640	33 €
T4 ménages >150	0	2,1640	- €
Part SMG 35	120	0,17	20 €
Redevance prélèvement	120	0,03	4 €
Redevance Pollution	120	0,31	37 €
TOTAL HT			251 €
TVA	5,50%	251,11 €	14 €
TOTAL TTC			265 €
Prix au m <sup>3</sup> TTC			2,21 €

Prix cible à 8 ans (hors inflation) d'une facture 120 m<sup>3</sup> pour les abonnés domestiques individualisés

Chiffres clefs

**16**

le nombre de grilles tarifaires différentes sur le Bassin Rennais

**8 ans**

la durée maximale fixée pour harmoniser le prix de l'eau des abonnés domestiques

**150 €**

l'écart de facture annuelle entre deux usagers selon la commune où ils habitent

Afin d'accompagner les professionnels, qui pour certains vont voir leur prix de l'eau augmenter, la Collectivité a décidé de se donner 10 ans pour le lissage. Elle a également créé un fond d'aide à l'investissement (270 000 € en 2016) pour accompagner financièrement les études et projets de réduction des consommations. En complément, la Collectivité a également approuvé les modalités de mise en œuvre d'aide au paiement de la facture pour les familles à faible revenu. Une tarification sociale autorisée par décret ministériel du 31 juillet 2015, la Métropole et la Collectivité Eau du Bassin Rennais ayant été retenue pour participer à l'expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau pour tous. Plus d'information dans le prochain Inf'Eau.

## Restructuration du barrage de Rophémel, ça va turbiner !

Le transfert du barrage de Rophémel de l'État vers la Collectivité Eau du Bassin Rennais, première nationale, l'a sauvé d'un possible démantèlement. La Collectivité travaille désormais à relancer la production hydroélectrique tout en pérennisant la production d'eau potable, fonction première du barrage. À terme, la centrale couvrira 25% des besoins électriques de la Collectivité.

### Une seconde jeunesse pour le barrage de Rophémel

76 ans après leur mise en service, l'un des deux groupes de production hydroélectrique de la centrale sera rénové. Le deuxième, aujourd'hui hors service, sera démantelé. La Collectivité doit également rétablir la libre circulation des anguilles au droit du barrage de Rophémel avant fin 2017.

#### Pour la préservation des anguilles

Les anguilles pourront à nouveau monter ou dévaler le barrage indépendamment des conditions d'exploitation de l'ouvrage. Si le système de montaison composé d'une passe à brosses a déjà largement fait ses preuves sur d'autres cours d'eau, le dispositif de dévalaison est lui plus expérimental. Il se composera de deux conduites, une première sans aucune aspérité pour la dévalaison des anguilles, qui assurera également la restitution d'une partie du débit réservé. Une seconde, dotée d'une vanne de régulation, sera installée pour assurer le complément du débit réservé.



Rophémel

Cette conduite et la prise d'eau de la turbine seront dotées de grilles de protection pour éviter que les anguilles ne puissent s'y engouffrer...

#### Et pour une meilleure gestion des crues

Les évacuateurs de crue, aujourd'hui actionnés manuellement depuis la crête de barrage, seront automatisés afin de permettre leur manipulation depuis l'usine de potabilisation. Le budget global s'élève à 4,1 millions d'euros dont 1 million pour rétablir la continuité piscicole. Le démarrage des travaux est prévu en 2016 pour une livraison avant fin 2017.

## La Loi NOTRe : quel impact pour Eau du Bassin Rennais ?

Après la loi MAPTAM qui a créé le statut des métropoles comme Rennes Métropole en janvier 2015, la loi NOTRe, « Nouvelle Organisation Territoriale de la République », votée le 7 août 2015, pousse vers plus d'intercommunalité. Elle oblige les communes à se regrouper en « Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre » de plus de 15 000 habitants. La loi transfère à ces EPCI l'eau potable en compétence obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et dès 2018 en compétence facultative.

### Pas de remise en question de l'existence de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

Estimant que l'abondance des syndicats intercommunaux nuit à l'efficacité du service public de l'eau, le législateur n'a voulu conserver que les plus structurants. Pour qu'un syndicat intercommunal conserve la compétence Eau potable, son territoire doit couvrir des communes appartenant à plus de deux EPCI d'une population supérieure à 15 000 habitants. C'est le cas de la Collectivité Eau du Bassin Rennais qui présente actuellement sur son territoire des communes de six EPCI à fiscalité propre de plus de 15 000 habitants : Rennes Métropole et les Communautés de communes du Val d'Ille, Saint-Méen Montauban, Montfort, Brocéliande et des Vallons de Haute-Bretagne. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la représentation des communes au sein de la Collectivité Eau du Bassin Rennais sera assurée directement par leur EPCI, avec un nombre de représentants inchangé (principe de représentation-substitution). La loi offre la possibilité à ces EPCI de demander auprès

du Préfet leur retrait des Syndicats d'eau durant l'année 2020. Cette demande est néanmoins soumise à l'avis préalable de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

### Des délégués communautaires

Enfin, la loi impose, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, que les élus représentant les 6 EPCI au Comité de la Collectivité Eau du Bassin Rennais soient élus délégués de leur commune au sein de ces EPCI.

En conclusion, la loi NOTRe devrait avoir un impact modéré sur l'organisation de l'eau potable sur le Bassin Rennais... la révolution ayant déjà eu lieu avec la loi MAPTAM.

Intercommunalités couvrant tout ou partie de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

#### Légende

- Collectivité Eau du Bassin Rennais
- EPCI
  - CC Montfort Communauté
  - CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté
  - CC de Brocéliande
  - CC de Saint-Méen Montauban
  - CC du Val d'Ille
  - Rennes Métropole





## Eau en Saveurs

### Les premiers services de yaourts et de saucisses pour l'eau pure

C'est parti ! Le 24 septembre 2015, les écoliers rennais ont eu la chance de découvrir la saveur des tous premiers produits, en l'occurrence des yaourts nature sucrés, provenant d'exploitations agricoles protégeant l'eau des captages du bassin rennais. Trois exploitations ont répondu à ce premier appel d'offre de la Ville de Rennes, premiers fournisseurs officiels des cantines du bassin rennais d'une très longue série attendue !

Réunis une semaine après à l'école Liberté pour faire part de l'évènement, acheteurs et producteurs avaient le sourire aux lèvres de présenter leurs produits aux enfants. «C'est la plus belle des récompenses» déclare Marjolaine BOIVENT, du GAEC Le Lait des Champs, exploitation bio de 8 associés sur 200 ha à La Bazouge du Désert, en amont du captage de Mézières sur Couesnon. Ses deux collègues attendront le 23 octobre pour fournir le premier service de sauté de porc. «C'est un juste retour des contraintes qui nous sont imposées pour respecter l'eau» tient à dire Yannick DENOVAL de la Ferme de la Lande de Médréac, chez qui les élus de la Collectivité avaient été mangés il y a peu un cochon grillé élevé sur paille et protégeant l'eau lors d'une visite de l'usine de potabilisation de Rophémel.



« Les acheteurs et fournisseurs » réunis pour le 1er service de produits locaux

De gauche à droite : Erwan Cadran, et Nadège Noisette, respectivement directeur et adjoint aux approvisionnements, M. ? service éducation enfance de l'école Liberté, Yannick Nadesan, Président d'Eau du Bassin Rennais, Yannick Denoual, producteur de porc à Médréac, Jean-Sébastien PIEL, producteur de porc à St Pern, Marjolaine Boivent, productrice laitière de Louvigné du Désert.

«Même si nous valorisons aujourd'hui toute notre production en vente directe, entre le magasin «Brin d'herbe», et les cantines proches, nous avons toujours dit que nous allions nous engager à répondre à ce beau projet du bassin rennais» dit Jean-Sébastien PIEL du GAEC du pressoir de Saint Pern, élevage bio de 8 associés sur 50ha également en amont de Rophémel. Et d'ajouter « les collectivités ont un rôle essentiel à jouer ».

C'est justement le rôle que compte endosser les élus d'Eau du Bassin Rennais en s'engageant dans la création d'une centrale d'achat locale pour toutes les restaurations collectives, publiques comme privées, du territoire.



## 9 premiers mois d'existence pour la SPL

Déjà 14 millions de m<sup>3</sup> d'eau produits et 70 fuites réparées sur le réseau par les équipes de la Société Publique Locale (SPL) Eau du Bassin Rennais depuis cette fameuse nuit du 31 mars 2015. L'enjeu, réussi, était d'assurer la continuité du service public de l'eau. Le transfert de 90 personnels Veolia a permis de conserver les savoir-faire nécessaires au bon fonctionnement des usines et des réseaux, sans qu'aucun incident ne se soit produit lors de la passation.

### Qu'est-ce qui a changé ?

Désormais vêtues aux couleurs de la SPL Eau du Bassin Rennais, les équipes ont dû s'approprier de nouveaux outils informatiques : suivi de la qualité de l'eau, maintenance des équipements, gestion des alarmes, traçabilité des interventions... Un plan de formation conséquent a donc été déployé.

La prise en main du service s'est également accompagnée d'une réorganisation des équipes : changement de responsable d'usines, prise de responsabilité de collaborateurs et création de nouvelles équipes... telle la cellule ordonnancement (4 salariés) qui fait le lien entre les demandes extérieures émanant du Centre Service Client (usagers, syndicats,

promoteurs...) et les équipes SPL. A noter également la création du Service d'Ingénierie et de Coordination de l'Exploitation, garant de la transversalité du fonctionnement des services, de l'optimisation des performances et de la fiabilité des données échangées avec la Collectivité.

Enfin, de nouvelles pratiques en termes d'approvisionnement des fournitures et matières premières ont été instaurées, dans le respect des règles de l'achat public.

Et demain ?

La construction de la SPL se poursuit avec de nouveaux enjeux pour l'année 2016 dont :

- L'agrandissement du territoire de distribution : la SPL intervient à Pacé, Vezin et St-Gilles depuis le 1er janvier 2016 et l'intégration de Cesson Sevigne le 1er janvier 2017 se prépare déjà.

- La construction de la Direction de la Relation avec les Usagers, qui devra être opérationnelle en mars 2017.

Ces nouveaux défis, les 109 salariés de la SPL ont à cœur de les relever, en étroite collaboration avec les équipes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, et dans le respect des objectifs fixés par ses 3 actionnaires.